

CREAI PACA ET CORSE

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en
faveur des personnes en situation de vulnérabilité

 SIRET : 775 559 677 000 15 - APE 8899B
N° formation continue : 93 13 000 3013

 6 rue d'Arcole
13006 Marseille



Pour toute demande d'information :

 RENSEIGNEMENTS
04 96 10 06 60

 contact@creai-pacacorse.com

 www.creai-pacacorse.com



Centre Régional d'Études,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

Être contributeur solidaire au CREAI Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Contribuer au CREAI PACA et Corse est un acte d'engagement
citoyen et professionnel qui lui permet :

- d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité,
- de soutenir les acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire de nos territoires qu'ils soient départementaux ou régionaux,
- d'assurer la légitimité de ses interventions, tout en garantissant une expertise indépendante et des débats intersectoriels.

Être contributeur solidaire aide à préserver ce qui anime le CREAI : la rencontre, l'élaboration collective, l'indépendance des positionnements, le lien privilégié avec les instances administratives. Elle sert aussi à alimenter un fonds mutualisé permettant d'engager des actions ou des études spécifiquement dédiées, ainsi que des services comme les publications ou le service emploi.



CREAI PACA et Corse - 6 rue d'Arcole - 13006 Marseille
04 96 10 06 60 - contact@creai-pacacorse.com - www.creai-pacacorse.com

Le CREAI PACA et Corse en 4 points



Le CREAI est un partenaire indépendant, une interface entre les pouvoirs publics, le secteur associatif et les usagers.

UN ORGANISME ASSOCIATIF

Le CREAI est un organisme à vocation technique qui réalise des missions d'étude, d'observation, d'animation, de formation, de conseil et de valorisation du secteur social et médico-social :

- Il favorise le dialogue entre les différents acteurs : décideurs, financeurs, gestionnaires, professionnels, bénéficiaires, etc.
- Son indépendance de fonctionnement et la diversité de ses contributeurs, garantissent la pertinence du CREAI grâce à une approche transversale et partagée des problématiques.

UN OUTIL TECHNIQUE

À l'interface des différents acteurs de terrain et des pouvoirs publics, Le CREAI est un lieu de rencontres, de réflexions et d'échanges.

Toutes les actions du CREAI sont guidées par le souci d'une traduction constante des enjeux techniques :

- Connaître les besoins individuels et collectifs, les analyser, promouvoir les meilleures réponses, accompagner les différents acteurs.
- Adapter continuellement les politiques sociales et les pratiques professionnelles.

UNE ÉQUIPE D'INTERVENANTS

De formation, de compétences et d'expériences complémentaires, les intervenants du CREAI sont là pour :

- Former les professionnels à l'évolution des pratiques et les personnes vulnérables dans une démarche d'empowerment.
- Réaliser des études.
- Organiser des journées thématiques de réflexion.
- Apporter des expertises techniques et informer les acteurs.

UN RÉSEAU NATIONAL

Au sein de la fédération ANCREAI, les CREAI partagent une charte et des orientations communes visant à :

- Privilégier l'intérêt de la personne, le respect de ses droits et la réalisation de ses potentialités sur toute autre logique institutionnelle, managériale ou financière.
- Contribuer à l'évolution des politiques sociales, médico-sociales et sanitaires au niveau national.
- Développer une réflexion, des outils et des méthodes partagées et évolutives.

Qui peut contribuer et comment?

QUI PEUT CONTRIBUER?

- Les établissements, services ou dispositifs sociaux et médico-sociaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse et le siège social de l'organisme gestionnaire sont autorisés à inclure dans leurs prévisions budgétaires une contribution au profit du CREAI (circulaire n°42 AS du 07/09/1973 modifiée le 28/10/1976 et complétée le 17/01/1980).

COMMENT?

- Les contributions de votre organisme au CREAI PACA et Corse sont calculées à partir des ETP de votre structure. L'appel à cotisation est annuel.

Cotisation annuelle en fonction des ETP

0 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 70	71 à 90	91 à 150
150 €	250 €	350 €	500 €	850 €	1000 €	1500 €

Au-delà de 150 ETP par ESSMS ou pour une association de plus de 5 établissements et/ou services (sous réserve de s'engager pour l'ensemble) le CREAI pourra proposer un tarif adapté en échange d'une convention de collaboration.

Les avantages de la contribution solidaire

Voix consultative à l'Assemblée générale

Service de saisie en ligne et diffusion gratuite de vos offres d'emploi sur le site internet du CREAI

Tarif réduit à toutes les journées d'étude régionales

Participation gratuite aux commissions régionales thématiques

Appui au diagnostic des besoins en formation

Tarif réduit sur les prestations de conseil, de formation, d'appui technique et de démarche qualité

Droit à 1/2 journée d'information/sensibilisation sur la base des thématiques proposées

Réception de la revue « Décryptage » et des notes de synthèse thématiques, rédigées par la fédération des CREAI

Diffusion de vos événements sur le site internet du CREAI

Location des salles du CREAI à tarif préférentiel